

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 160

Les Marais de Montferrand *Un patrimoine à préserver*



N° 160 - Automne 2013 - 5 €

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



Sommaire

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

EDITORIAL	Associations et entreprises, quelles relations ?	1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref	2
ACTUALITÉ	Usine d'incinération de Lescar-Pau	2
	La Gironde, SAGE, enfin !	3
	Smurfit - Kappa relaxé	4
TRIBUNES LIBRES	LGV, une imposture environnementale	4
	Dans le sud-ouest, les centrales solaires dévorent les terres agricoles	5
REVUE DE PRESSE	Aujourd'hui, qui n'est pas écologiste ou éco-quelque chose ?	6
	Nature : Qu'en disent les associations ?	6
COLONNE DES INTERNAUTES	Halte à la destruction des fonds marins !	7
ZOOM SUR...	Les Marais de Montferrand	8
PROTECTION DECOUVERTE	Le devenir de l'esturgeon européen	14
RÉSERVES NATURELLES	Etang de Cousseau : un nouveau belvédère pour le public	16
	Marais de Bruges : route meurtrière	16
	La Mazière : observation exceptionnelle d'un Tadorne à tête grise	17
	Banc d'Arguin : un partenariat qui s'étoffe	17
PROTECTION	Des pressions anthropiques sur une population de cistudes d'Europe	18

Prix du numéro : 5 €

Automne 2013



En couverture (photo arrière-plan Colette GOUANELLE)

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES, QUELLES RELATIONS ?

Une asso peut-elle inscrire sa réflexion comme sa façon d'être dans une aptitude au dialogue avec le monde de l'entreprise ? Peut-elle, doit-elle, jouer la carte du mécénat nature comme nous y invite depuis 3 ans maintenant, le Ministère en charge de l'écologie ? Vaste problème qui au-delà de la sémantique pose clairement LA question de l'Etre et de l'Avoir comme dirait un vieux berger du Soussouéou.

Dans certains domaines, la question ne saurait, bien sûr, se poser que ce soit à cause d'impacts potentiels majeurs sur notre environnement (nucléaire, gaz de schistes, grandes infrastructures de transport) ou bien de choix économiques impliquant de profondes et souvent irréversibles mutations sociétales. Mais pour le reste, tout le reste ? Elle se fait très vite beaucoup plus pernicieuse et, par voie de conséquence, d'autant plus difficile à surmonter. Dans ce secteur, cultiver la nuance, rechercher un certain consensus à défaut d'un consensus certain, ne représenteraient-elles pas des lignes de conduite plus profitables pour l'environnement qu'une opposition pure et dure n'ayant qu'un impact lointain sur la réalité des choses ? C'est l'option retenue en Lot-et-Garonne et force est de constater que la démarche peut se révéler positive : politique menée en matière d'extraction de granulats et remise en état des sites, agriculture (secteur viticole ou élevage, gestion de l'espace rural), industrie (propositions de solutions alternatives à telle ou telle pratique condamnable), Collectivités Territoriales (documents d'urbanisme).

Quant au mécénat d'entreprise ; un secteur d'autant plus sensible qu'il se révèle toujours pavé d'intentions plus ou moins « suspectes » car liées à l'argent les relations APN/Entreprises demeurerait-elles, par définition, des relations contre ... nature ? Gagne-t-on davantage à verser dans une opposition systématique en lieu et place d'un dialogue pouvant se révéler profitable ? Cette question qui ne saurait revêtir une connotation existentielle, il faudrait la trancher d'autant que certaines APN l'ont bien compris. En ces temps de « disette budgétaire » même si l'indépendance des assos n'a pas de prix, elle a forcément un ... coût et c'est aussi là que réside, sûrement, le principal problème.

Jean-Pierre LACAVE,
Président de la SEPANLOG

Hommage à Jacques Janin

Notre ami est décédé le 7 octobre 2013, victime d'un cancer du poumon. Nous présentons nos condoléances à sa famille. Impossible de ne pas voir l'ironie du sort qui a frappé Jacques, lui qui avait attiré l'attention sur les risques induits par les composés organiques volatiles émis par les industriels de l'ameublement, lui qui avait milité avec succès pour l'interdiction des éthers de glycol ... Jacques était discret, mais il avait beaucoup de compétences, lesquelles furent régulièrement mises au service d'associations, au premier rang desquelles la SEPANSO pendant vingt ans. Trésorier de la SEPANSO 40, il fut longtemps également le trésorier de la Fédération Aquitaine, tellement compétent que beaucoup croyaient qu'il avait fait carrière comme expert comptable. Tout sujet traité en conseil d'administration l'intéressait et il s'empressait d'en faire le tour pour pouvoir intervenir utilement lors de la réunion suivante, voire même avant s'il estimait qu'une intervention s'imposait. De plus, ses interventions étaient souvent marquées d'une pointe d'humour. En privé, nous avons apprécié sa convivialité et son talent de conteur. Que de bons souvenirs ! Adichats Jacques.

Georges Cingal
Président SEPANSO Landes



Michel Rodès
Secrétaire Général
Fédération SEPANSO

Le 4 juillet dernier le Tribunal correctionnel de Pau a lourdement condamné Novergie-Suez pour « mise en danger délibéré de la vie d'autrui par une personne morale ». Trois directeurs, en tant que personnes physiques, sont condamnés à des amendes. Les deux anciens cadres de Lescar écopent en plus de huit et quatre mois d'emprisonnement avec sursis. Au total 120 000 € d'amendes et d'indemnités. La SEPANSO-64 est bien reçue comme partie civile ...mais ne reçoit rien. Attention ! Ce type de pollution concerne bien d'autres usines du Sud Ouest.

Les faits reprochés :

Les 28 février et 16 mai 2011 le directeur avait fait déverser dans la fosse de réception des ordures ménagères d'énormes quantités de REFIOM. Les REFIOM, Résidus des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères sont des produits pulvérisés provenant du lavage des fumées. Les REFIOM sont ultra toxiques, Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR), et chargés de métaux lourds, furanes, dioxines, hydrocarbures HAP. Normalement, ils sont stockés dans un silo et expédiés par la société ORLEC, par camions vers une décharge classe 1. Le déversement de 15 et 8 m³ de REFIOM dans ce hall, où les camions de l'Agglo viennent déverser les ordures ménagères, a mis en danger le personnel. Sans parler des écoliers venus visiter ce site rebaptisé... «CAP-ECOLOGIA» ! L'enquête de police, la saisie de mails entre directeurs du grand sud-ouest, le film vidéo du déversement, tout cela est accablant. Un des prévenus reconnaît : «cette pratique était monnaie courante à la fois sur le site de Pau et sur tous les autres sites». Comprenez : Angoulême-Couronne, Agen, Montauban, Bessières-31, etc. Or, les directives européennes comme l'arrêté

préfectoral interdisaient clairement et formellement de remettre en fosse les REFIOM.

Autre fait reproché : l'absence de mesures de prévention et de formation des salariés.



Photo Michel Rodès

Le lanceur d'alerte :

Aucune information ne serait parvenue ni à la DREAL, ni au grand public si un chef de quart, Alain Martinez, n'avait lancé une lettre ouverte à la Ministre et à la Maire de Pau le 10 Août 2011. Il avait alerté le Comité d'Hygiène et l'Inspection du travail : rien ne bougeait.

De plus, NOVERGIE n'était qu'un prestataire au service du délégataire de service public titulaire de l'arrêté appelé «Béarn-Environnement». Or les cadres de Béarn-Environnement avaient sous leurs yeux le cahier de quart décrivant les manoeuvres illégales de REFIOM : là aussi silence radio.

Aujourd'hui, Béarn-Environnement exploite directement l'usine, Novergie ayant été congédié pour faute grave le 15-11-2011.

Alain Martinez, conscient des maladies respiratoires qui touchent bien des salariés ne pouvait se taire. Le très lourd dossier de l'enquête de police révèle qu'en 1998, un directeur de 45 ans est mort des suites mêmes de l'exposition aux REFIOM et à l'amiante des fours qu'il manipulait sans gant, sans masque, avec barre à mine pour dégager les électro-filtres colmatés, avec pelle et brouette pour faire vite.

Quelques décisions marquantes

Usine d'incinération

Novergie-SUEZ

Même prise de risque pour réparer l'amiante des fours.

Il disparut 14 jours après une tentative de greffe cœur-poumon. Les autres dossiers médicaux du CHU font état de plaques pleurales, de contamination par l'amiante et les métaux lourds

A ce scandale s'en

ajoute un autre tout aussi pénible : les salariés, paniqués à l'idée de perdre le treizième mois de salaire et autres avantages du groupe SUEZ se retournent alors contre Alain Martinez et signent une pétition contre le lanceur d'alerte ! Les pressions sont telles qu'il accepte alors une convention de départ.

Les parties civiles :

La ville de Pau et l'agglomération de Pau ont obtenu des indemnités de suivi médical (23 811 € et 1500 € d'amende).

En ce qui concerne Alain Martinez, le jugement reconnaît que sa partie civile est « parfaitement fondée » mais n'oblige les trois coupables qu'à lui verser 1500 €. Au motif que le Tribunal des Affaires Sociales de la Sécurité Sociale, le TASS, pourra assurer une réparation. Le hic c'est qu'il faudra attendre l'appel et peut-être la cassation.

Force Ouvrière obtient 1 800 €.

Treize agents chauffeurs et ripeurs, 2300 € chacun.

Quatorze agents de Novergie, partie civile au dernier moment, sollicitent l'euro symbolique et obtiennent chacun 107 €. Bon nombre avaient signé la pétition contre A. Martinez !

ntes de ces derniers mois

n de Lescar-Pau :
Z condamné !

La SEPANSO-64, notre association, ne reçoit rien : ni préjudice moral au motif que nous défendons la santé mais pas spécifiquement celle des salariés, ni préjudice écologique car la DREAL estime que la pollution n'a pas été extérieure au hall de l'usine. Nous avons cru faire comprendre que lorsque les électro-filtres sont colmatés par une manœuvre abjecte, les cheminées crachent leurs résidus. En effet, à l'audience, Mr Martinez a expliqué que Novergie débranchait les alertes de remplissage des colonnes de REFIOM, les déconnectait du tableau de bord : produire plus, gagner plus !

CONCLUSION :

Voilà une usine aux normes ISO 14002, mais dirigée de manière irresponsable et sans scrupule. Pour un cas révélé au grand jour, combien de pollutions massives et clandestines ? Il est certain que lorsqu'une usine est fermée, on apprend alors, en CODERST à quel point elle polluait ! A Lescar, personne n'avait rien vu : ni DREAL, ni élus. Le Délégué, Béarn- Environnement savait. Sera-t-il inquiété lors de l'appel ? Pour sa part la SEPANSO-64, appuyée par Maître Ruffié, entend bien faire valoir ses droits en appel !

La SEPANSO a marqué des points :

- Dès 1969, face au projet, une lettre de Max Crouau dénonce au maire de Pau le danger des dioxines.
- En 1972, la SEPANSO avait obtenu :
 - . la signature de 276 médecins palois exigeant avec le Dr et Pr Serisé une étude et des garanties
 - . l'aveu, en commission municipale de Lescar du constructeur Degrémont, que, oui, c'est une usine devant dégager 900 000 litres de chlore gazeux par jour.
 - . l'arrêt du chlore par des filtres à base de soude
 - . les filtres contre les dioxines.
 - . l'arrêt des dépôts de cendres dans le champ captant du Gave !

Le Vice-Procureur, Sébastien Ellul, a estimé la décision du Tribunal : « très satisfaisante ». Il affirme que « l'infraction de mise en danger de la vie d'autrui sanctionne un comportement habituel et non pas ponctuel. Un comportement toléré par l'ensemble du groupe Novergie et pratiqué par l'ensemble des sites pour la recherche du profit et au mépris de la santé des travailleurs et de l'environnement ».

La Gironde, SAGE, enfin !

Elisabeth Arnaud
Administratrice
SEPANSO Gironde

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'« Estuaire de la Gironde et milieux associés » a été signé vendredi 30 août au port des Callonges, commune de St Ciers sur Gironde, en présence de Mr. le ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Ce document, 73 dispositions, 130 pages et 5 règles qui touchent près d'un million d'habitants, constitue une véritable feuille de route pour assurer une protection de cet espace estuarien caractérisé par un fonctionnement complexe et des enjeux multiples et remarquables. Qualité de l'eau, plan de gestion de la vase, prise en compte des zones humides et des poissons migrateurs, préservation de la qualité de vie des habitants.... sont autant d'éléments traités par ce schéma dont l'initiation et l'élaboration ont nécessité 10 ans de concertations et une centaine de réunions parfois houleuses. (SON n° 143 p. 7 et 12 et 158 p.5).

Un consensus global a finalement été atteint en juin 2013 alors que ce document avait été rejeté par la commission locale de l'eau (CLE) en sep-

tembre 2012 sur des problèmes de stratégie vis-à-vis des inondations qui relèvent pourtant plutôt des programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) et de délimitation des zones humides contestées surtout par le monde agricole.

Les associations de protection de l'environnement déplorent les reculs sur certains points, en particulier celui des zones humides.

Cependant, pour elles qui ont contribué à initier et ont toujours soutenu la démarche SAGE, il est crucial que ce document existe car s'il ne constitue pas une fin en soi, il marque le début de la mise en œuvre concrète de ce schéma avec de nombreuses actions opérationnelles à mener ; sont concernés non seulement le périmètre du SAGE, mais aussi les bassins versants amont qui, par leurs apports, déterminent pour une large part l'état qualitatif et quantitatif des eaux estuariennes.

Qualifié d'estuaire le plus vaste, le plus sauvage, le mieux préservé d'Europe, le seul à posséder encore toutes les espèces de poissons migrateurs amphihalins, cet estuaire n'est pas pour autant en bon état et continue de se dégrader, ce que dénoncent depuis plusieurs années associations, scientifiques et collectivités ; c'est pourquoi il nécessite des actions de restauration mais aussi de préservation. Diverses associations sont impliquées dans le SAGE à des titres variés. Initialement regroupées dans un « collectif estuaire », pour se mobiliser efficacement contre les demandes de dérogation pour l'extraction de granulats en lit mineur de l'estuaire, elles entendent poursuivre leur démarche fédérative pour élaborer un positionnement commun et cohérent et prendre ainsi toute leur place dans les débats qui accompagneront la mise en œuvre de ce SAGE.

Rappelons que le SAGE est porté par le SMIDDEST (syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire).

Pour toute information sur les documents constitutifs et d'accompagnement du SAGE on consultera le site www.sage-estuaire-gironde.org.

Claude Bonnet
Vice-Président
SEPANSO Gironde

SMURFIT - KAPPA relaxé

On se souvient de l'accident survenu le 5 juillet 2012 dans l'enceinte de la papeterie de Factice – Biganos (SON N° 156 p15).

Une cuve de liqueur noire contenant environ 20% de soude caustique avait explosé, libérant 4000 m³ d'un liquide très corrosif dont une partie s'était écoulée dans la rivière longeant le site, le Lacanau, affluent de la Leyre, tuant environ 350 kg de poissons.

L'ensemble des associations locales réunies au sein de la CEBA, les ostréiculteurs, les pêcheurs et naturellement la SEPANSO – Gironde représentées par le même avocat Me. Ruffié avaient déposé plainte auprès du Procureur.

Par son jugement du 2 septembre dernier, le tribunal correctionnel de Bordeaux a relaxé l'entreprise arguant de « l'absence de réelle certitude sur la cause de l'accident » alors que l'enquête montre clairement la vétusté des installations déjà mentionnée dans plusieurs rapports d'inspection de la DREAL.

Devant cette décision scandaleuse qui renie le principe pollueur-payeur figurant dans la loi sur l'eau et démontre l'incapacité de l'Etat à faire respecter la réglementation concernant la protection de l'environnement, l'ensemble des parties civiles a décidé d'interjeter appel.

« LGV, une imposture environnementale »

Au-delà de la prise en considération de l'effet d'éviction des projets de lignes à grande vitesse, qui ne peuvent être conduits qu'au détriment d'investissements plus utiles, la Sepanso dénonce depuis des années l'imposture écologique qui a consisté à vouloir travestir les chantiers de LGV, que chacun sait grands destructeurs de milieux naturels, terres agricoles et forêts, en véritables bienfaits pour l'environnement.

L'expérience des dommages produits par la construction de la ligne Bordeaux-Tours, qui consomme une moyenne de 16 hectares par kilomètre de ligne, devrait éclairer même les plus incrédules. Quand on sait qu'il faudrait sacrifier des milliers d'hectares pour créer, de Bordeaux vers Hendaye et vers Toulouse, ces lignes qui fragmenteraient les grands espaces aquitains de façon irréversible en balafrant tout sur leur passage, tout en dégageant des millions de tonnes de CO₂, il y a un paradoxe évident à vouloir présenter le projet GPSO comme un parangon de vertu environnementale au motif que le TGV serait moins émetteur de gaz à effet de serre pour sa traction que la voiture ou l'avion.

C'est d'ailleurs oublier un peu rapidement que la vitesse n'est pas neutre : comme tout mobile confronté à des frottements, le train a une consommation énergétique proportionnelle au carré de sa vitesse. Pour une même distance, un TGV qu'on fait rouler à 320 km/h consomme 4 fois plus d'électricité que ce même train roulant à 160 et, puisqu'il faut lui fournir cette énergie en deux fois moins de temps, sa traction demande une puissance instantanée d'alimentation 8 fois plus forte.

Ceci explique le besoin de nouvelles lignes à haute tension ou carrément de centrales thermiques qui seraient associées aux LGV.

Mais, même si l'on veut faire abstraction du gaspillage énergétique au motif que le TGV reste toujours meilleur que l'avion, il faudrait, pour être bénéfique au climat, que ce train à grande vitesse sur voies nouvelles concurrence, plus que les autres trains sur voies rénovées, les modes de transport les plus émetteurs de gaz à effet de serre et ne se contente pas d'inciter les usagers à davantage de mobilité. Or les voyageurs captés par les LGV proviennent d'abord des trains « grandes lignes » du réseau classique, ce qui n'apporte donc rien en termes de report modal.

Pour concurrencer la route, les TGV sur LGV font moins bien que des TER ou des Corail bien cadencés. Bien au contraire, avec les lignes construites ex nihilo, la part du routier augmenterait en raison de la position excentrée des gares nouvelles et des détours imposés quotidiennement aux riverains. Au mieux, prise comme un maillon de trajets plus longs, une LGV pourrait-elle inciter des voyageurs à abandonner l'avion, mais encore faudrait-il que le prix du billet n'augmente pas de façon trop importante en raison du coût des infrastructures. C'est loin d'être garanti... Et, même dans ce cas, les colossaux dommages environnementaux de la construction des lignes seraient impossibles à amortir car les bénéfices en termes d'économie de CO₂ seraient trop faibles.

Nuisibles aux finances publiques, les LGV sont décidément tout sauf une bonne idée pour l'environnement. Le projet Bordeaux-Toulouse ne fait pas exception. Son abandon définitif reste nécessaire et serait une victoire du bon sens.

*Philippe Barbedienne,
Directeur SEPANSO Aquitaine
Paru dans Sud-Ouest du 25/07/2013*

A lire absolument !

Le petit livre noir des grands projets inutiles paru aux éditions "Le passager clandestin"
La Sepanso dispose dans ses bureaux d'une trentaine d'exemplaires de ce livre, qu'elle tient à la disposition des amateurs, moyennant une petite contribution volontaire.
<http://lepassagerclandestin.fr/catalogue/hors-collection/le-petit-livre-noir-des-grands-projets-inutiles.html>

Dans le sud-ouest, les centrales solaires dévorent les terres agricoles

*Les centrales solaires contribuent à la progression aveugle de l'artificialisation des sols.
Il en irait différemment si ces projets étaient implantés sur des superficies déjà artificialisées.*

Depuis les accords de Grenelle et la loi de juillet 2010 qui a suivi afin de les formaliser juridiquement, les projets de technologies alternatives d'exploitation d'énergies renouvelables se sont multipliés en raison des tarifs préférentiels de rachat de l'électricité produite vendue à EDF, et ceci qu'il s'agisse de l'énergie éolienne ou photovoltaïque, en fonction des caractéristiques climatiques de chaque région. Ici en Aquitaine, ce sont des centrales photovoltaïques implantées au sol qui se sont multipliées en particulier sur des terres agricoles comme en Dordogne ou en zone forestière comme dans les Landes et en Gironde. En Dordogne dont les paysages constituent un capital touristique précieux, il y a eu jusqu'à présent trois projets de centrales photovoltaïques sur des terres agricoles et des zones humides (Beaupouyet, Saint Antoine d'Auberoche et Saint Médard d'Excideuil) portant sur une quarantaine d'hectares passés au stade de l'enquête publique, mais sans consultation de la commission départementale de consommation des terres agricoles.

La SEPANSO (membre de FNE) a fait annuler par le Tribunal Administratif de Bordeaux le permis de construire d'une centrale de 7 hectares sur la commune de Grèzes pour insuffisance de l'étude d'impact portant sur un site majeur. D'autres projets ont été proposés au Préfet de Dordogne portant sur des centaines d'hectares qui pour l'instant n'ont pas abouti. En Gironde et dans les Landes, ce sont les superficies boisées qui sont impactées par ces projets qui pourraient affecter 10 000 hectares. A l'heure actuelle, seule la centrale EDF de Gabardan est en activité et s'étend sur plus de 317 hectares de superficie déboisée, les autres sont dans l'attente d'un permis de construire à venir parfois contesté devant le Tribunal Administratif par la SEPANSO.

Cet appel aux énergies renouvelables destiné à réduire notre dépendance vis à vis des énergies fossiles non renouvelables (pétrole, gaz, charbon et uranium) n'a en réalité rien de nouveau : dès avant guerre, les barrages hydroélectriques installés sur nos fleuves et rivières avaient commencés à être implantés, démontrant déjà l'impact écologique majeur sur la ressource halieutique migratrice.

Le soleil pour oublier les économies d'énergie

La vérité est en effet que toute production d'énergie, même renouvelable, comporte un impact plus ou moins important sur le milieu qui varie en fonction de son mode de production.

Cette politique de l'offre alternative d'énergie électrique est actuellement présentée comme constituant une priorité dans la transition énergétique au détriment

des dispositifs d'économie d'énergie fondés sur une consommation frugale et qui devraient au contraire être considérés comme un impératif tant du point de vue social qu'écologique.

En ce qui concerne les centrales photovoltaïques implantées prioritairement en Aquitaine dans des espaces naturels et agricoles, elles comportent toujours un impact sur la biodiversité, le paysage et le potentiel de production des terres agricoles dont nous aurons besoin un jour pour nourrir les hommes, sans compter un bilan carbone contestable en cas de déboisement.

La spéculation est aux commandes

Autrement dit, tous ces projets contribuent à la progression aveugle de l'artificialisation des sols régulièrement dénoncé depuis Grenelle. Il en irait évidemment différemment si ces projets étaient implantés sur des superficies déjà artificialisées comme c'est le cas sur le grand parking de Bordeaux Lac ou encore sur les grandes surfaces. Or ici encore, cette voie n'est pas en fait considérée comme prioritaire.

Et tout ceci pour quels avantages procurés aux populations locales, (à l'exception du propriétaire du terrain d'implantation) et aux collectivités territoriales concernées, si ce n'est pour ces dernières une rentrée d'argent provenant de l'entreprise concernée ?

Car ces projets, il faut le dire et le répéter, sont de nature purement spéculative, portés par des logiques d'entreprise fondées sur le profit à court terme. Malgré les discours verts tenus par les porteurs de projet relatifs à la transition énergétique, ces aménagements photovoltaïques ne comportent aucun intérêt public local tangible. Il en irait autrement, si comme en Allemagne, il y avait à la base de ces projets une véritable politique d'autosuffisance énergétique locale. Or, si l'on prend le cas de projets photovoltaïques implantés sur le territoire de petites communes en Dordogne, on constate qu'en cas de défaillances du réseau national suite à une tempête, la production photovoltaïque locale n'est pas susceptible de prendre le relais pour assurer l'autonomie énergétique des habitants concernés par la panne.

On a donc affaire à une situation absurde dont les populations locales ne tirent aucun avantage puisque la production locale d'électricité est destinée uniquement à alimenter le réseau national pour le bénéfice d'une entreprise. Il est urgent de définir une politique de décentralisation de la production et de la distribution d'électricité susceptible d'assurer une certaine autonomie énergétique à la population locale en exploitant le potentiel de superficies de toitures existantes sur le territoire concerné. Cela est suffisant pour satisfaire une partie des besoins des usagers, si cette offre décentralisée est associée à de la sobriété énergétique.

*Simon Charbonneau, Universitaire
pour Reporterre (14 juin 2013)*

Aujourd'hui, qui n'est pas écologiste ou éco-quelque chose ?

D'après Ugatza

(<http://www.buvettedesalpages.be/2013/09/aujourd-hui-qui-n-est-pas-ecologiste-ou-eco-quelque-chose.html>)

On définit l'écologie « politique » en oubliant qu'au départ, il s'agit d'une science : celle qui a découvert l'interaction et l'interdépendance des êtres vivants, d'où le concept d'écosystème.

Les humains vivent dans des milieux, qu'ils le veuillent (le pensent) ou non, qu'ils modifient avec une puissance unique (technologique) dans le monde vivant. Dans ces milieux, l'homme n'est ni au sommet (même s'il s'y place) ni au centre : cette position au centre est typique de l'anthropocentrisme qui le conduit à gérer l'environnement en oubliant ce que signifie l'interdépendance.

L'homme a inventé la gestion d'un état **fixe** de la nature, niant **sa dynamique** qui échappe à son contrôle, créant ainsi les problèmes écologiques. C'est ainsi que peu d'entre nous n'ont de connaissances et d'intérêt véritable pour la faune et la flore qui les environnent : les animaux et les plantes n'étant qu'un vague décor.

Si on va par exemple sur la page d'accueil de tous les partis politiques, on ne trouvera RIEN concernant l'actualité des problèmes de biodiversité : pour trouver des infos et des combats à mener il faut aller voir les associations.

L'auteur affirme qu'aucun ne traite de la crise écologique ni ne tente de penser à la résoudre.

On compense en parlant de sauver la PLANÈTE comme si on pouvait la détruire ! La biodiversité tout le monde (ou presque) s'en f...

Le nucléaire, le changement climatique, la pollution par les pesticides, les métaux lourds ou les OGM disséminés sont des problèmes qui devraient être traités par les écologistes, pas seulement pour des raisons sanitaires et anthropocentriques, mais aussi, car dangereux pour les conditions de la vie.

C'est l'anthropocentrisme qui conduit à mépriser la vie autre que la nôtre, à polluer, à exploiter et asservir : et l'écologie politique est menée par cet anthropocentrisme.

On craint le nucléaire, le changement climatique, la pollution pour soi et les siens : à quoi sert le sabot de Vénus, le damier de la succise, le loup et l'ours ?

A quoi ça sert, ces «machins» ?

*Pour la déviation dite du Taillan, Sud-Ouest avait titré « un papillon arrête les travaux » ! Comment cela peut-il être possible et envisageable ?

F.C.

Nature : Qu'en disent

D'après un article de Jean-Claude Génot

Dans notre pays la situation de la « nature » n'est pas brillante.

L'agriculture industrielle a transformé les campagnes bocagères en désert biologique, l'exploitation forestière a presque fait disparaître les vieilles forêts multiséculaires. L'urbanisation et les infrastructures se poursuivent sans limites sous couvert de **haute qualité environnementale et de développement durable**.

Au final la nature se rétrécit fortement et les parcs et les réserves ne sont plus que des îlots de « nature »

Quand **le sauvage** reprend ses droits, qu'il s'agisse des grands prédateurs, de friches ou de boisements spontanés, il est fortement combattu par notre civilisation anti-nature qui préfère des campagnes domestiquées. Tout cela dans un contexte de changement climatique puisque selon une étude européenne 27 à 42% des espèces végétales sont appelées à disparaître en raison d'une baisse de la fertilité des sols et de la ressource en eau.

Nos élus ignorent totalement les questions de nature et s'en prennent à ceux qui la défendent (exemple Alsace Nature) car ils contrecarrent leurs projets destructeurs.

L'actualité résonne des appels à la mort des loups ; ailleurs des élus locaux remettent en cause les missions fondamentales de certains parcs nationaux français, personne dans la sphère publique pour rappeler l'intérêt général ou fonder une éthique de la nature.

Nous nous éloignons de plus en plus de la réalité de la nature vivante pour fuir vers un monde de plus en plus artificiel où on fabrique de la neige en montagne, des plages en ville, des organismes modifiés génétiquement...

Notre société « technicienne » étend de plus en plus son emprise totalitaire sur le monde : la nature est en train de devenir un simple décor pour les loisirs, un musée vivant et une ressource à consommer.

Dans ce contexte, beaucoup d'ONG deviennent de plus en plus « environnementalistes » et de moins en moins centrées sur les questions de « nature sauvage ».

Il est difficile de lutter contre les économistes qui veulent donner un prix marchand à la nature au lieu de parler de sa valeur intrinsèque.

Certaines associations de peur d'être marginalisées deviennent « cogestionnaires » de cette logique destructrice en intégrant les discours du développement durable (c'est ce qui est arrivé à France Nature Environnement lors du grenelle de l'environnement en signant la plateforme de la filière bois « produire plus tout en protégeant mieux la biodiversité ») **les acteurs économiques n'ayant retenu que le « produire plus » et oubliant la contrepartie « nécessaire » : la protection de la biodiversité.**

les associations ?

paru dans l'Ecologiste n°40

Que faire ?

Il faudrait distinguer clairement la protection de la nature sauvage, de la défense de l'environnement et avoir le courage de proclamer la « valeur intrinsèque » de la nature sauvage : la création d'aires protégées en libre évolution doit rester une priorité pour les ONG de protection de la nature.

Il serait urgent de créer des chaires d'éthique de la nature dans les universités : que l'homme montre sa capacité à admettre la nature, telle qu'elle est et non pas telle qu'il veut la façonner.

F.C.

L'article cite entre autre :

- *La France des friches. De la ruralité à la feralité* par A Schnitzler et JC Génot 2012

- *Le système technicien* par Jacques Ellul

- *La Nature malade de la gestion* par JC Génot -2008

6 PAPILLONS :

Un film CD de 43mn

Produit par le CEN,
Espaces Naturels d'Aquitaine

Voilà un film magnifique tourné en Aquitaine qui montre à quel point quatre espèces de papillons sont complètement inféodées aux zones humides : tourbières, plaine alluviale, lande humide. Il s'agit du *fadet des laïches*, du *cuivré des marais*, de *l'azuré des mouillères*, de *l'azuré de la sanguisorbe*. Chaque papillon a besoin d'une espèce végétale particulière pour pondre. Bravo aux auteurs Marie Daniel et Fabien Mazzocco.

Beauté des paysages, beauté des papillons, clarté des commentaires : ce film est réussi. Et surtout, les témoignages d'agriculteurs, de forestiers et d'élus qui ont choisi de conserver leurs zones humides sont de brefs mais excellents plaidoyers.

Michel Rodes.

Disponible 13 euros franco,
Chèque à « CEN », Maison de la Nature Domaine de Sers 64000
<http://cen-aquitaine.org/>

Halte à la destruction des fonds marins !

Bloom association a été fondée en 2005 par Claire Nouvian désignée par le magazine Géo comme « héritière » du commandant Cousteau pour son engagement total dans la protection d'un milieu aquatique méconnu et vulnérable : **les abysses**.

Claire Nouvian a découvert ce milieu en 2001 lors de repérages pour un film sur la faune sous-marine, éblouie par ces créatures aux formes étranges et aux couleurs sidérantes vivant par 4000 m de profondeur. Elle est passée rapidement à la « révolte » en découvrant leur exploitation industrielle depuis plus de trente ans dans un silence total et qu'aucune loi ne protège les eaux internationales bien qu'elles recouvrent les deux tiers de la planète.

Le site de **Bloom association**

<http://www.bloomassociation.org/fr/accueil-fr> nous interpelle avec ces vignettes rouges sur fond noir...



Ces vignettes rouges comme **la colère** nous apprennent que notre argent, par les impôts, contribue à ce pillage en s'appuyant sur un rapport de la cour des comptes tenu, confidentiel pendant des années. Un appel est lancé au président pour que cesse cette pêche industrielle dont les chaluts gigantesques raclent les fonds marins pour compenser le déclin des ressources marines dans les eaux de surface, ne ramenant que, peut-être trois espèces ciblées alors que les autres « non intéressantes » parce qu'interdites sont rejetées mortes à la mer (des dauphins par exemple).

La pêche en eaux profondes fournit une démonstration complète d'une double aberration : **économique et écologique encouragée par les pouvoirs publics**.

A visiter absolument « le classement 2013 des supermarchés » avec en tête de gondoles « **Intermarché** » leader de la **pêche profonde** avec sa flotte « **Scapêche** » qui réalise 86% des captures d'espèces profondes ! Suivi de près par **Leclerc, Auchan**.

La grande distribution est loin de se bousculer au portillon de la pêche durable : l'étude de BLOOM révèle que **les marques les plus engagées dans la mise en oeuvre de politiques respectueuses de l'environnement, Casino, Carrefour et Système U, communiquent très peu sur leur démarche, à l'inverse d'Intermarché, qui matraque les Français avec une opération publicitaire nationale destinée à « noyer le poisson » sur ses pratiques de pêche destructives ...**

Un succès pour Bloom après dix ans de combat : le 6 juin 2013 la découpe des ailerons de requins est interdite en **Europe**. Le combat est à mener en Asie, Bloom ayant un pied à Hong-Kong, point stratégique (c'est là que sont pêchés, transformés, consommés et exportés la majorité des poissons).

Bloom se bat sur tous les fronts : requins, pêche durable

<http://www.bloomassociation.org/fr/la-peche-durable>

La recherche indépendante, les actions de sensibilisation et les actions pédagogiques avec dans la peau d'un monstre marin

<http://www.atomescrochus.org/poulpefiction/>

Bernard Fournier
Colette Gouanelle
SEPANSO Gironde

Les Marais de Montferrand

Un patrimoine exceptionnel à préserver

Au cœur de la Presqu'île d'Ambès, entre Garonne et Dordogne, dont la confluence génère un estuaire grandiose, s'étale depuis plus de 2.000 ans une zone palustre originale et unique en France, constituée de marais privés ou non, où se croisent vies sauvage et économique. Lieux de pluralités culturelle et naturelle, les marais sont les régulateurs d'une hydraulique spécifique reposant sur différents acteurs : habitants, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, et un syndicat spécifique.

L'entretien et la protection des marais constituent un ensemble où se mêlent «*patrimoine historique, environnement, ethnographie et recours dans la problématique des risques d'inondations*»¹. Ils sont gérés par le Syndicat intercommunal des Marais de Montferrand².

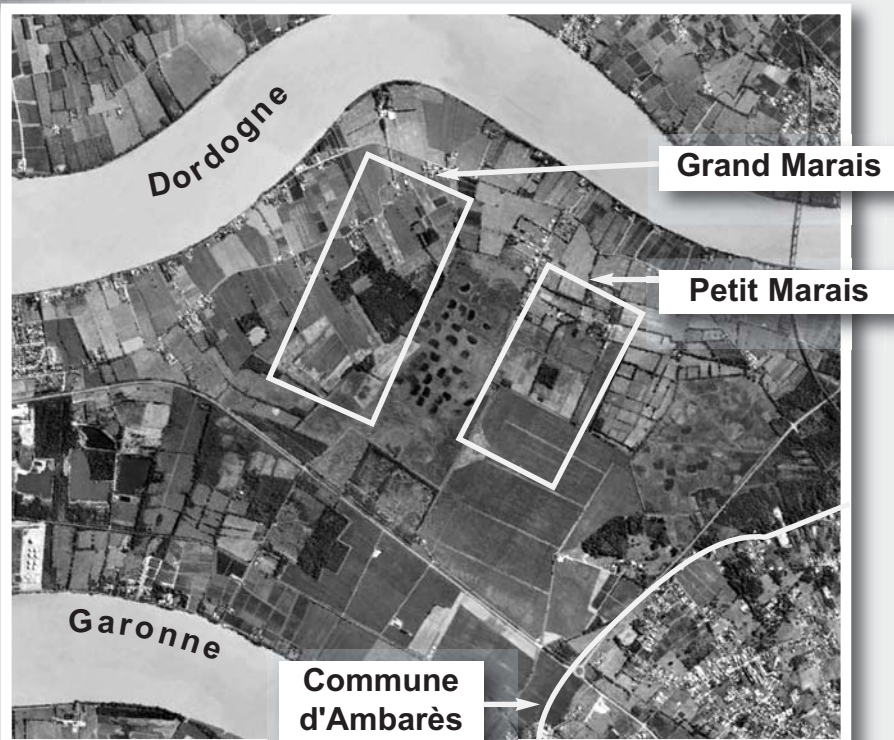
À l'initiative de P. Bardou, l'Association des «Amis des Marais de Montferrand»³ a réalisé un excellent dossier sur ces zones humides, leur histoire, les activités humaines et leur biodiversité en relation avec des biotopes hors du commun. C'est avec son accord que nous publions les informations qui ont servi à la construction de ce dossier.

Un système hydraulique complexe

Historique

Des traces de l'homme préhistorique (paléolithique, néolithique) ont été trouvées à Ambarrès. Celles d'activités romaines (voie sur pilotis, lits de graviers,...) ont été mises à jour à l'Est du Petit Marais. Le nom d'Ambès («aller à l'entour») vient du Moyen Âge, tandis que celui d'«Embarès» vient du XIXème.

Image Bernard Fournier



Au XIVème siècle, les «Coutumes de Bordeaux» délimitent deux territoires via une ligne traversant le Grand Marais et qui suit le 45ème parallèle. Au sud, ce sont les terres émergées, et au nord, les terres immergeables.

Celles-ci constituent la zone économique, reflet d'une «*histoire humaine collective soudée par une force naturelle implacable mais aussi source de vie, l'eau*».

Le nom des Marais de Montferrand (étroitement lié à la Baronnie du même nom) deviendra définitif en 1888. Tout d'abord les Marais (de «*Raulx*», terme germanique, ou joncs) sont composés de 4 entités principales : le Grand Marais, le Marais de Peychaud, le Marais des Dessécheurs, et le Petit Marais.

Puis, de 1785 à 1796, on clarifie les informations en s'intéressant à l'assèchement des Marais et à la gestion des inondations, causes de perturbations des cultures. En 1824, les Marais de Montferrand (*environ 1800 journaux ou 580 ha*), appartiennent à tous les propriétaires de la juridiction de Montferrand.

Gestion des Marais

Deux versions d'attribution des Marais sont référencées⁴. Les statuts et la gestion des Marais se mettent en place entre 1604 et 1860 et un Syndicat des Marais est créé. En 1954, une tentative de culture rizicole sur 100 ha échoue dans le Marais de Peychaud.

Une nouvelle convention est signée avec les Dessécheurs⁵ pour évacuer les eaux. L'Association des «Amis des Marais de Montferrand» est fondée en 1946 et son plus ardent défenseur des Marais, Raymond Beauvais, décède la veille de la tempête de 1999.

Le Syndicat mixte d'Assainissement de la Presqu'île d'Ambès est créé en juillet 1981, après de longues tractations avec la Direction Départementale de l'Agriculture.

Des travaux furent engagés pour restaurer l'ensemble du réseau en très mauvais état. Les frais, trop élevés, ne purent être honorés par les associations, et, en 1993, le financement fut assuré par le Conseil Général et la CUB.

Suite à la tempête de 1999, le Syndicat Intercommunal de Protection contre les Inondations de la Presqu'île d'Ambès (SIPA) voit le jour, mais les associations y sont très peu représentées et sans pouvoir de décision. D'autres associations sont présentes dans la presqu'île d'Ambès, comme «Claire Auba-rède», ou «Vivre avec le Fleuve» (VALF).

Suite à la tempête de 1999, le territoire montferrandais fut recouvert par les eaux à 85%, et ces associations devinrent alors incontournables pour se défendre contre les agressions environnementales.



Connaissance du terrain et régulation des eaux

La «jalle», voie artificielle au rôle primordial de drainage, permet aux eaux des marais de s'évacuer vers les fleuves et l'Estuaire.

Un entretien régulier est nécessaire, sinon un herbage conséquent se développe et fait barrage à la propagation des eaux.

De nombreux «fossés» ont été creusés, mais il n'en subsiste qu'un nombre restreint. Plus communs sont les «coupes» (petits canaux qui alimentent en eau les cabanes des chasseurs) et les petites voies d'eaux transversales (*pompillons, rouillons*).

Cet ensemble comporte des ouvrages en maçonnerie équipés de vannes artificielles verticales en bois (pieux) ou en métal (*empellages*) dont les plus importants sont les «écluses» qui peuvent disposer d'une chambre à deux vannes, l'une face au fleuve et l'autre du côté de la jalle.

La régulation des eaux résulte d'un équilibre hydraulique, du fait que les terres situées au centre de la Presqu'île sont plus basses que les rives.

Cette situation peut offrir un spectacle impressionnant au promeneur qui passe sur les rives lors du mascaret⁶.

Au Grand Marais, l'eau pénètre par la jalle de Jereyme sous la manœuvre d'un Garde-marais, toute erreur pouvant entraîner des inondations.

La jalle du Canard (3150 m), gérée par le Syndicat des Dessécheurs, tout comme la petite jalle de la Roquette, joue un rôle d'évacuation des fortes quantités d'eaux accumulées dans les Marais, tout en permettant, durant l'été, d'abreuver le bétail, de mouiller les terres, d'apporter l'eau aux habitations et de réguler les niveaux du Petit Marais.

Aujourd'hui, le rôle de la plupart des autres jalles est interrompu, les ouvrages étant rouillés et désormais inutilisables. Une visite approfondie du Marais permet de les redécouvrir.

Parmi les aménagements réalisés dans les Marais, celui du Chemin de la Vie résulte d'une coupure volontaire établie dans le Marais d'*Embarez*, sous Monsieur Labatut. Elle fut suivie par les implantations de l'aqueduc du Rouillon et de la jalle des Toureils en 1886. Plusieurs gravières sont dénombrées dans les secteurs des Badaunes, Malleret à Lagrave, La Rafette à St Loubès, La Blanche, St Vincent de Paul, et près du futur pont de la LGV.

Ces lieux se trouvent sur l'ultime partie de la basse terrasse d'Entre-Deux-Mers, où l'altitude est largement supérieure à celle de la zone des Marais de la Presqu'île. Au Sud de la presqu'île le vaste complexe du Vallon du Guâ et de la Palu de Sabarèges, (commune d'Ambarès) draine les eaux capricieuses du Guâ (sa source est à Tresses) et de ses affluents collectées via un Bassin versant de plus de 5000 ha après

tenant aux sept communes gérant le Syndicat des Marais.

Son rôle se résume en 4 points : créer des portes à flot régulatrices des mouvements d'eau, recalibrer le Guâ et ses affluents, construire des bassins d'étalement..., acquérir des berges pour l'accès et l'entretien.

Problèmes inhérents aux Marais

Autrefois, les territoires palustres étaient considérés comme des espaces inutilisables pour l'agriculture, et supportaient la triste réputation de porteurs de «miasmes» et autres germes capables d'engendrer des fièvres et de décimer des troupeaux.

La malaria ou paludisme était l'une des principales maladies, dont la propagation était facilitée par l'abondance d'un moustique, l'anophèle. Le paludisme a régulièrement diminué dans les années 40 à 50, pour enfin pratiquement disparaître au prix d'une lutte sans merci menée par les pouvoirs publics.

Les incendies (pour en citer quelques uns récents : 1978, 1985, 1997) sont l'une des plus redoutables calamités qui frappent les Marais, en raison de la présence de certains composants (tourbes, gaz de décomposition des végétaux...), des effets secondaires générés, et de leur durée. De nos jours s'ajoutent les risques technologiques représentés par les nombreuses usines Seveso implantées. Les inondations ont été très nombreuses et souvent de forte amplitude, comme en 1811, 1866, 1923, 1951, 1999, 2009.

Actuellement, les terrains marécageux des Marais de Montferrand constituent deux secteurs géographiques distincts, difficiles à gérer pour les Dessécheurs.

Des projets de dessèchement ont souvent été programmés mais se sont heurtés à de multiples oppositions : en premier lieu, en raison de la vocation agricole des terrains, de la pratique de la pêche et de la chasse, des habitudes ancestrales.

La montée inexorable du niveau des océans crée une situation nouvelle, nécessitant la facilitation des échanges hydrauliques.

Activités humaines

La tourbe noire et pesante (à base de Cypéracées) utilisable comme combustible, abondante dans les Marais, a constitué une activité particulièrement développée aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, notamment dans le secteur des Badaunes, et se retrouve vers le Chemin du Roy.

Animaux sauvages : battues, chasse, représentent un passé qui s'éloigne progressivement. Des chasses aux loups ont même eu lieu dans ces territoires. Chasse, pêche et cueillettes apportaient un complément significatif et nécessaire à l'alimentation des familles aux revenus modestes, mais ces activités se sont réduites aujourd'hui.

La chasse au gibier d'eau se maintient encore, avec les «*Sauvagniers des Marais de Montferrand*». Les pratiquants, ou «*tonnayres*» participent aussi à l'entretien des zones utilisées, à la permanence des dispositifs d'irrigation et contribuent ainsi à conserver la beauté et la cohérence des Marais.

L'élevage des sangsues médicinales : une activité méconnue de nos jours. La sangsue (*Hirudo medicinalis*), une fois appliquée sur une personne, est capable d'absorber quelques grammes de sang avant de se détacher d'elle-même. Cette activité lucrative, néfaste pour les animaux exposés en plein marais et pour les pêcheurs, n'est plus pratiquée de nos jours.

La pêche : si les marais étaient riches en anguilles, crevettes..., l'accumulation de PCB et de différents métaux dans les fleuves a provoqué l'arrêt de la pêche dans les zones contaminées du Marais. Les «*coularins*», petites barques à fonds plats (1 m de large, 3 m de longueur), ne circulent plus depuis 1940.



L'entretien des jalles repose sur le curage (maintien du calibrage : largeur et profondeur), et sur le faucardage (coupe des herbes de bordures), en utilisant le «*dahl*» (grande faux), le «*dalhot*» (faucard), le «*ratèle*» (fauchet), le «*coupe-bauge*» (outil à la forme de pelle triangulaire, lourd et tranchant), le «*gail*» (fourche à dents recourbées), différentes pelles (ferrées, à vendanges, «*louchet*» ou pelle tranchante...), la «*marre*» (houe)... Chaque travailleur, ou «*camenègre*», chaussait des sabots-bottes et curait la vase avec un bac à fond plat muni à l'arrière d'une planche pouvant descendre jusqu'au fond de la jalle. La mécanisation a fait disparaître ces simples et ingénieux dispositifs.

L'élevage de chevaux et de bœufs (vaches de trait) : l'existence de la «*bauge*», cette herbe rustique poussant sur terrains humides, et la présence de fourrages abondants permettaient l'élevage mais cette activité s'est particulièrement réduite au cours des 30 dernières années. Pendant plusieurs siècles, dès avril, débutaient les périodes d'estive (pacages en liberté) dans les marais mais les troupeaux pouvaient être affectés d'épizooties dues à la putréfaction des eaux et la propagation de maladies. Heureusement, l'état sanitaire des animaux s'est depuis nettement amélioré.



La bauge (foin de marais pour nourriture hivernale), également utilisée pour bâtir des murs, était amalgamée à de la terre franche humectée, apportant, selon une technique écologique avant l'heure, une isolation appréciée.

La récolte des joncs à la faucille était aussi prisée pour la confection de tressages divers, chapeaux, sous-plats, paillage de chaises, couverture de toits... Elle a été présente jusqu'aux années 1970.

La culture de l'aubier (*Salix alba*) s'est beaucoup développée et a constitué un rapport appréciable, avec son utilisation pour la confection des fagots, le cerclage des barriques et autres lattes, ou encore comme bois de chauffage «*flambant*»...etc. L'aubier ne se cultive plus, mais quelques îlots d'aubarèdes (terrains plantés de saules) subsistent, témoignages d'un passé où tout était rentabilisé. Plus petits, les «*vimes*» (*Salix viminalis*) étaient indispensables aux gens de la terre et aux vanniers.

Les cultures de céréales se sont succédées : blé, avoine (sous l'impulsion de Joseph Labatut), riz (années 1950), maïs (dès le XVI^{ème} siècle et surtout dernier tiers du XX^{ème} siècle), vigne (vins de palus) jusqu'en 1956 (terribles gelées qui ont décimé le terroir).

Une dernière activité réputée jusqu'au XX^{ème} siècle a été la batellerie.

Avec l'implantation de peyrats (ports) à St Vincent de Paul (Vivamon) ou encore à Saint Louis de Montferrand (Jourdan), les haltes effectuées lors du transport des barriques de vins de la Dordogne vers l'estuaire, facilitaient le commerce entre les grands domaines (Caillaou, Peyronnet, Seglière, Dureteste, Peychaud, l'Esperon, St Denis ...etc.). Les bacs ont eu un rôle de communication essentiel entre les berges des deux fleuves. Plusieurs ponts les ont ensuite remplacés : ponts G. Eiffel (voies ferrée et routière), pont de l'A10 et bientôt celui de la ligne LGV Bordeaux-Paris.

Un écosystème unique en Aquitaine

Les marais intercommunaux de Montferrand (Grand Marais et Petit Marais) constituent un espace naturel exceptionnel de près de 400 hectares (500 hectares avec les marais privés).

Après avoir été répertoriés comme ZNIEFF⁷ de type I (Grand Marais) et de type II (ensemble des Marais de Montferrand et Ambarrès) et comme ZICO⁸, ils font aujourd'hui partie du site «Natura 2000 des Marais du Bec d'Ambès», au titre de la Directive européenne Habitats.

L'écosystème de la presqu'île d'Ambès tire sa spécificité de sa situation géographique. Les marais se sont principalement formés sur des argiles flandriennes (ou argiles des «mattes») qui sont plus ou moins tourbeuses dans les zones très submersibles (zones des marais du centre de la presqu'île). Ces marais tourbeux résultent du comblement progressif, des dépressions naturelles remplies d'eau de la presqu'île, par les végétaux partant des bourrelets fluviaux argilo-limoneux et sableux des bords de la Garonne et de la Dordogne. Ainsi gorgés d'eau, donc à l'abri de l'oxygène, les végétaux se décomposent très lentement en laissant un sol tourbeux, riche en matière organique non décomposée (80 à 90 %). C'est de la tourbe noire, dense, de pH >6, formée à partir des joncs et carex et qui sert de substrat à une végétation hygrophile.

Aperçu de la flore

L'association «Les Amis de Montferrand» a commencé, en 2002, avec la participation de la Société Linnéenne de Bordeaux dont fait partie l'un de ses membres⁹, un inventaire de la flore et une cartographie des stations végétales.

Si les fleuves sont bordés classiquement par des aulnes (*Alnus glutinosa*), des saules (*Salix alba*, *S. acuminata*, *S. fragilis*) ainsi que par de très beaux frênes (*Fraxinus*

excelsior), il faut y ajouter des espèces plus anthropophiles ou rudérales comme l'érable (*Acer negundo*), des ormes (*Ulmus procera* et *U. glabra*) portant également des galles engendrées par des espèces nouvelles d'insectes. Curieusement, la flore herbacée du Grand Marais est très différente de celle du Petit Marais.

L'ensemble du Grand Marais présente une association à dominante de roseaux (*Arundo phragmites* et *Phalaris arundinacea*). On trouve également des bosquets de saules, frênes aulnes et sureau noir en bordure des jalles. Les «blancs» (mares de tonnes de chasse) abritent de nombreuses renoncules aquatiques et les fossés sont souvent garnis de callitriches (*Callitriche stagnalis*) précieux pour l'oxygénation de l'eau.

Associations végétales du Petit Marais

Jonchaies

Juncus conglomeratus et *J. effusus* :
Lysimachia vulgaris
Hippuris vulgaris
Hydrocotyle vulgaris
Mentha aquatica
Galium palustre
Lycopus europaeus
Sparganium ramosum
Roripa amphibia
Carex gracilis
Iris pseudacorus
Ranunculus aquatilis

« Blancs » :

Potamogeton crispus
Thalictrum flavum

Autres espèces végétales rencontrées :

Rhamnus cathartica
Carex pendula
Euphorbia palustris
Alisma plantago, *A. repens*
Bidens tripartita
Hottonia palustris (protection régionale)
Stachys palustris
Ranunculus ophioglossifolius (protection nationale)
Ranunculus sceleratus
Hydrocharis morsus-ranae
Lemna polyrhiza
Callitriche stagnalis
Sparganium erectum



Dans le Petit Marais on trouve plutôt une association végétale à joncs majoritaires (*Juncus conglomeratus* et *effusus*), avec des iris (*Iris pseudacorus*) en quantité plus importante que dans le Grand Marais, tandis que les «blancs» sont garnis de potamots crépus (*Potamogeton crispus*).

On trouve aussi des callitriches dans les fossés.

Associations végétales du Grand Marais

Roselières à *Arundo phragmites* et *Phalaris arundinacea* :

Dipsacus fullonum,
Ranunculus flammula
Althea officinalis
Lythrum salicaria
Leucorum aestivum
Mentha aquatica
Cirsium palustre
Angelica sylvestris
Oenanthe fistulosa
Bidens tripartita
Sambucus ebulus
Eupatorium cannabinum

Bosquets :

Salix caprea
Alnus glutinosa
Fraxinus excelsior
Sambucus nigra

Mares de tonnes ou « Blancs » :

Ranunculus aquatilis
Iris pseudacorus



Partant du fait que la situation géographique de la Pointe d'Ambes est particulière, à la rencontre des eaux à salinité variable de l'estuaire de la Gironde, des eaux de la Dordogne (issues du Massif Central) et de la Garonne (issues des Pyrénées), les naturalistes font l'hypothèse de corrélations entre la composition de l'eau et la biodiversité si particulière de ces marais.

Importance pour la faune

Ces zones sont importantes pour l'alimentation animale et la nidification de nombreux oiseaux. Grâce à leur situation géographique et hydrologique, les marais accueillent de nombreux oiseaux nicheurs ou de passage.

Divers Limicoles, Anatidés et nombreuses autres espèces inféodées aux zones humides (plus de 100 espèces)¹⁰ cohabitent avec les passereaux¹¹.

Les roseaux ont en outre la faculté d'abriter de nombreuses espèces d'oiseaux. L'étude de la nidification des oiseaux dans les marais est en cours mais la diminution de leur densité est inquiétante.

Certaines espèces d'intérêt communautaire (européenne) sont en danger de disparition : cas de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), le vison d'Europe, de la cistude d'Europe dont l'habitat existe pourtant. Quelques reptiles résistent tant bien que mal : couleuvre à collier (*Natrix natrix*), lézard vert (*Lacerta viridis*), orvet (*Anguis fragilis*).

Parmi les Batraciens, on peut voir encore quelques rainettes méridionales (*Hyla meridionalis*), crapauds communs (*Bufo bufo*) et rares salamandres terrestres (*Salamandra salamandra*) qui bénéficient tous d'une protection nationale voire européenne.

Autrefois les jalles faisaient le bonheur des pêcheurs d'anguilles (et civelles), brochets, carpes, gardons et crevettes, mais ce n'est

plus le cas aujourd'hui où seule une petite espèce de silure (poisson chat) est devenue majoritaire.

Ces zones humides comptent encore de nombreuses espèces d'insectes dont un papillon d'intérêt communautaire, le cuivré des marais (*Lycaena dispar*).

Les marais, mal aimés et pourtant si utiles aux hommes :

Les humains ont de tout temps essayé de tirer parti de son environnement. Les gravières firent leur apparition dès le XIX^e puis les extractions de granulats se multiplièrent sur la presqu'île en laissant d'immenses plans d'eau. La maïsiculture industrielle se développa considérablement au XX^e siècle dans les parties les mieux drainées entre Grand et Petit marais, au détriment des bosquets et de la biodiversité en général.

Comme toutes les zones humides, ces marais ont des fonctions écologiques irremplaçables : Ce sont, du fait de la production de biomasse végétale très importante à la base de nombreuses chaînes alimentaires, des réservoirs de biodiversité considérables et essentiels pour tous les oiseaux et poissons migrateurs ainsi que pour tous les animaux, tels que les batraciens, inféodés à ces milieux

Ce sont des zones tampons, régulatrices hydrologiques du fait de la rétention d'eau lors des fortes pluies, ce qui permet de limiter les inondations des zones proches et de diminuer l'érosion liée au ruissellement, mais aussi de restituer l'eau vers les cours d'eau en période d'étiage.

La stagnation de l'eau permet également de recharger les nappes phréatiques et exerce une influence sur le climat local.

Elles constituent des filtres naturels physiques (grâce aux sédiments) et chimiques par le biais de végétaux comme les roseaux qui ont la faculté d'absorber et de fixer les polluants tels que les nitrates, les hydrocarbures, les métaux lourds, etc.

Nécessité absolue de protéger ces marais

Un constat alarmant :

Comme dans la plupart des zones humides, la biodiversité s'est appauvrie.

Dans son exposé sur « La flore des zones humides de la région de Montferrand » lors du quatrième colloque du CLEM¹² en 1993, Patrick Dauphin rappelle que (depuis les premiers inventaires¹³ réalisés par la Société Linnéenne, il y a plus d'un siècle) plus d'une vingtaine d'espèces se sont raréfiées ou ont disparu : *Salvinia natans*, disparue de Gironde ainsi que probablement *Oenanthe aquatica*, *Berula erecta*, *Helianthemum apenninum*.

On constate également la raréfaction de certaines espèces : *Sparganium erectum*, *Ranunculus lingua* (non revue depuis 1999). *Angelica heterocarpa* (angélique des estuaires) a probablement disparu, ainsi que *Leonurus cardiaca* (probablement disparue de Gironde).

On assiste également en été au développement de Cyanobactéries¹⁴ dans les « blancs », ce qui oblige à assécher les mares de temps en temps, seul moyen de stopper leur développement car elles sont capables de sécréter des toxines dangereuses pour l'homme.

Heureusement, d'autres espèces, telles la nivéole d'été (*Leucojum aestivum*) protégée au plan national, prolifèrent à nouveau.

Une eutrophisation accélérée d'origine anthropique :

Si l'eutrophisation et le lent comblement des mares et plans d'eau est un phénomène normal sur des périodes longues (grâce à l'omniprésence de l'eau, aux éléments minéraux apportés par les cours d'eau et à l'énergie lumineuse pénétrant dans une eau peu profonde), dans la Presqu'île d'Ambès, il est accéléré (prolifération d'algues vertes), ce qui témoigne d'un déséquilibre du milieu.

Les activités humaines qui empiètent de plus en plus sur le milieu naturel sont à l'origine de ce déséquilibre.

Le mauvais entretien des mécanismes hydrauliques (portes à flots), les industries chimiques de la pointe de la presqu'île, l'agriculture intensive, l'urbanisation avec ses rejets d'eau insuffisamment épurée (exemple de la station d'épuration de Sabarèges qui rejette dans l'estey du Guâ) et les dépôts d'ordures sauvages sont parmi les causes premières.

Outre la consommation d'espace pour les gravières, les conditions qui normalement garantissent une biodiversité végétale (plancton et végétaux supérieurs) et par là même des chaînes alimentaires, ne sont plus remplies. Ce déséquilibre est lié à un renouvellement parfois insuffisant de l'eau, à des apports nutritifs excessifs (phosphates, nitrates, phytosanitaires) provenant de la maïsiculture ainsi qu'à d'autres polluants issus des infrastructures routières.

Le climat aquitain favorise également la prolifération de plantes d'origine exotique, introduites volontairement ou non, et qui accentuent la perte de biodiversité (Jussies, Lagarosiphon, Myriophylle du Brésil...).

Des espèces animales exotiques sont également présentes dont les plus invasives sont l'Ecrevisse de Louisiane, la Grenouille taureau, le Ragondin, la Tortue de Floride...

Des mesures de préservation à mettre en œuvre

Depuis les années 60-70, on a pris conscience de la nécessité de préserver les zones humides dans le monde entier. Les solutions passent par :

- une amélioration de la qualité de l'eau en diminuant les intrants, donc avec une agriculture plus respectueuse de l'environnement et le maintien de l'élevage permettant la conservation des prairies ;

- une meilleure circulation de l'eau dans les marais grâce à un entretien raisonné des fossés et une meilleure gestion des écluses afin de laisser toujours un filet d'eau dans les jalles ;
- l'exploitation raisonnée du marais et de la tourbe qui assure aussi un meilleur fonctionnement du milieu total ;
- l'arrêt de la consommation d'espaces naturels pour des prélèvements de granulats ou des aménagements industriels ou urbains.

Lors de l'élaboration du document d'objectifs¹⁵ pour le site Natura 2000, un diagnostic ayant été réalisé, des mesures de restauration ont été préconisées que la CUB, en charge de l'animation du site, se devra de mettre en œuvre pour sauver ce patrimoine exceptionnel.

¹ Toutes les citations en italique proviennent des fiches réalisées par l'Association des « Amis des Marais de Montferrand »

² Syndicat Intercommunal de marais de Montferrand qui regroupe 7 communes : Ambarès, Bassens, Carbon-Blanc, Saint Eulalie, Sainte Louis de Montferrand, Saint – Vincent-de-Paul, Yvrac.

³ L'Association des Amis des Marais de Montferrand, créée en 1946, afin d'assurer la préservation des marais menacés par différents facteurs humains (projets de dessèchement, décharge sauvage...) ou naturels (végétation envahissante). Elle soutient l'action du syndicat et fait découvrir les richesses de ces espaces naturels aux différents publics (scolaires, adultes...).

⁴ D'après le dossier réalisé par l'Association citée plus haut

⁵ Dessécheurs : chargés depuis Louis XIV de réguler le niveau de l'eau

⁶ Mascaret : Lors des grandes marées, la rencontre du flux des eaux maritimes avec celles du fleuve se traduit par un bruit de roulement de cailloux accompagné de vent. Une vague, parfois de 1 à 2 mètres de hauteur, remonte inexorablement vers l'amont.

⁷ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique pour la Flore et la Faune

⁸ ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux AN19 "Marais du nord de Bordeaux & Marais du Bordelais

⁹ Bernard Vélasquez qui a participé à la relecture de ce dossier

¹⁰ Liste dans les fiches Patrimoines des Marais de Montferrand, publiées par l'association des « Amis des Marais »

¹¹ Liste des oiseaux visiteurs dans les fiches Patrimoines des Marais de Montferrand

¹² CLEM : association pour la valorisation du patrimoine de l'Entre-deux-Mers

¹³ Catalogue de la flore de Gironde de Jean-Jean en 1940 (Société Linnéenne de Bordeaux)

¹⁴ Cyanobactéries : organismes unicellulaires photosynthétiques, capables de fabriquer de la matière grâce à l'énergie lumineuse

¹⁵ Docob ou document d'objectifs du site Natura 2000 des Marais du Bec d'Ambès

* **Référence Biblio** : Catalogue Raisonné des Plantes Vasculaires de Gironde, Mémoires de la Société Linnéenne de Bordeaux, Tome 4.

Marie-Thérèse Cérézuelle
SEPANSO Gironde

Le devenir de l'esturgeon

Autrefois, l'esturgeon sauvage (*Acipenser sturio*) fréquentait tous les estuaires et les fleuves européens pour venir s'y reproduire sur les frayères. Actuellement, seule une population relictuelle fréquente encore l'estuaire girondin, la Garonne et la Dordogne. L'espèce est en voie de disparition depuis 50 ans (cf : SON n° 131).

Les causes de cette raréfaction

Elles sont multiples. Au début du XXème siècle, commença « l'âge d'or » du caviar girondin fabriqué avec les œufs qu'au paravant on jetait aux canards, seule la chair étant estimée. La surpêche effrénée par les pêcheurs professionnels estuariens et fluviaux pendant une cinquantaine d'années entraîna un effondrement des stocks. D'autres facteurs sont intervenus pour accélérer le processus, notamment l'extraction incontrôlée de granulats après la dernière guerre provoquant la destruction des frayères - les nombreux barrages coupant les routes migratoires vers l'amont des rivières - la dégradation continue des eaux et des habitats...

Toutefois, dès 1975, de nombreux cris d'alarme s'élevèrent devant cette raréfaction catastrophique.

La stratégie de restauration

Les scientifiques ont relevé le défi pour sauver in extremis cette dernière population avec l'aide financière des collectivités publiques, du Ministère de l'Ecologie et des instan-

ces européennes, tandis qu'une communication très active a été relayée par EPIDOR¹ et les pêcheurs fluviaux et maritimes. En 1982, un « Plan Esturgeon » interdit la pêche de cette espèce prestigieuse classée « espèce protégée prioritaire en voie d'extinction ».

Des résultats prometteurs

En 1995, les scientifiques du CEMA-GREF² ont réussi, à partir de deux géniteurs sauvages, la première fécondation artificielle, appelée « reproduction assistée » (RA), grâce à des techniques de pointe dans la station de Saint-Seurin-sur-l'Isle.



Photo : IRSTEA

En effet, la dernière reproduction constatée dans le milieu naturel remonte à 1994. Par ailleurs, on peut citer les conventions internationales de Berne (UICN) et de Washington, et, depuis 1994, les programmes LIFE I et II, puis LIFE +, ainsi que le Plan national Sturio piloté par la DREAL Aquitaine (2011-2015). En outre, de nombreuses directives européennes, telles que Natura 2000 ou le « Plan Garonne grand fleuve », visent à préserver les habitats et la biodiversité.

En 2007, est effectué le premier lâcher de 7000 esturgeons âgés de trois mois, obtenus pour la première fois à partir d'esturgeons élevés en captivité à Saint-Seurin-sur-l'Isle. En 2012, lâcher exceptionnel en Dordogne et en Garonne de 700 000 larves et juvéniles dans le milieu naturel. Leur suivi est assuré par le traçage génétique, puisque les géniteurs des différents lots sont connus.

Cette réussite remarquable couronne trente ans de coopération scientifique nationale et internationale.

Le bassin européen : un défi

C'est grâce à cette coopération, notamment avec l'Allemagne (Institut des Eaux Douces de Berlin) qui dispose d'un stock de sécurité issu de celui de Saint-Seurin-sur-l'Isle, qu'il est aujourd'hui possible d'envisager le repeuplement du bassin de la Gironde, puis d'autres bassins européens historiques de cette espèce. Déjà des lâchers, certes moins importants, ont eu lieu dans l'Elbe et dans le delta du Rhin aux Pays-Bas.

L'élevage des *Sturio* à Saint-Seurin-sur-l'Isle a exigé de nombreuses recherches pour améliorer les techniques de reproduction assistée et caractériser les préférences d'habitat afin d'optimiser la survie des jeunes, relâchés dans le milieu naturel. Il a fallu déterminer - pour déverser les juvéniles - leur stade de développement, la qualité de l'eau, la vitesse du courant, l'habitat, ceci afin de tester leur comportement : capacité à se nourrir, à nager, à survivre face aux prédateurs... bref, préparer le parcours du combattant.

Depuis 2012, l'association MIGADO³ est responsable de l'élevage des futurs géniteurs sur la station d'expérimentation IRSTEA de Saint-Seurin-sur-l'Isle et organise les repeuplements avec l'appui technique de l'ONEMA⁴. L'ONEMA est désormais responsable de la gestion le centre de Saint-Seurin-sur-l'Isle depuis son agrandissement en 2013 qui permettra d'obtenir un nombre croissant de géniteurs.

En 2012, c'est donc un pas décisif qui vient d'être franchi pour la sauvegarde de l'espèce et le repeuplement des fleuves européens. En 2013, plus de 400 000 larves ont été relâchées dans le milieu naturel, et près de 10 000 transférées en Allemagne, ainsi que des individus de un an, après un marquage magnétique. Au total, depuis 2007, la réussite est confirmée.

Les captures dans l'estuaire des jeunes marqués permettent de suivre leur aventure dans le milieu naturel. En outre, les poissons capturés accidentellement et signalés par les pêcheurs désormais sensibilisés sont de plus en plus souvent remis à l'eau (225 captures en 2012 sur la façade atlantique et la Manche, et jusqu'en mer du Nord, leur zone de croissance).

Des menaces persistantes

Cependant, si les mesures de protection par les différentes législations semblent enfin porter leurs fruits, pour autant la survie de l'espèce est loin d'être assurée. En effet les jeunes passent six à sept ans dans l'estuaire avant de migrer dans l'Atlantique et la mer du Nord où ils risquent d'être capturés dans les grands filets de pêche en mer dont ils ne sortent pas indemnes, quand ils ne sont pas retrouvés à la vente... Or la pollution de nos fleuves est préoccupante : PCB, métaux lourds (cadmium, mercure), pesticides divers contaminent l'écosystème et donc toute la chaîne alimentaire, et sans doute les Polychètes⁵, aliment privilégié des juvéniles. Sans parler des éléments radioactifs de la centrale nucléaire du Blayais dont on ignore l'impact biologique. En outre on peut déplorer la destruction des zones de nourrissage par l'extraction de granulats⁶ et l'entretien du chenal de navigation pour le Grand Port Maritime (GPM) de Bordeaux à l'entrée de l'estuaire.

Conclusion

Si le succès de la reproduction assistée fut assuré en 2012, c'est grâce à la synergie entre les chercheurs au cours des 30 dernières années et à la communication entre tous les organismes concernés. Cet effort de repeuplement dans le bassin de la

Gironde et ailleurs doit être pérennisé grâce au Contrat de Plan Etat-région, à l'Agence de l'Eau, au FEDER, en dépit, bien souvent, de l'incohérence de décisions qui privilégient le court terme au nom de la rentabilité immédiate.

Or il s'agit d'un défi qui mise sur la durée pour que les alevins lâchés reviennent dans 10 ou 15 ans se reproduire sur des frayères reconstituées dans des fleuves en bon état écologique et qui repose sur le pari de la restauration des habitats et de leur biodiversité.

Depuis des décennies, la SEPANSO a soutenu les efforts menés pour sauver ce patrimoine vivant afin de le transmettre aux générations futures dans l'espoir de revoir, un jour, des esturgeons sauvages en Dordogne et Garonne.

N.B. : nos vifs remerciements aux équipes de l'IRSTEA, de la DREAL et d'EPIDOR pour la communication de leurs documents.

(1) EPIDOR : Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

(2) Le CEMAGREF devenu IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) travaille sur les enjeux majeurs d'une agriculture responsable et de l'aménagement durable des territoires

(3) Association MIGADO : Association pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne

(4) ONEMA : Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques

(5) Polychètes : groupe phylogénique de vers Annélides, généralement marins, dont chaque segment est pourvu de soies

(6) Granulats : un nouveau projet d'extraction de granulats est à l'ordre du jour sur le banc du Matelier (entre Cordouan et le banc de la Coubre, empiétant sur la passe) à l'entrée de l'estuaire

Etang de Cousseau

François SARGOS
Conservateur

Un nouveau belvédère pour le public

Le lundi 3 juin 2013, juste avant la saison estivale, commençait une course contre la montre pour remplacer l'ancienne plateforme d'accueil du public.

Cette dernière avait été mise en service en 1994 par le Conseil général de la Gironde, sur une parcelle nouvellement acquise, à l'emplacement des ruines d'une petite maison datant du début du XX^{ème} siècle.

400 000 visiteurs plus tard, le temps était venu d'offrir au public un espace plus vaste, aux normes de sécurité actuelles et exemplaire d'un point de vue environnemental, c'est-à-dire sans utiliser des bois traités.

Parmi les différents projets présentés par les trois bureaux d'études consultés, c'est le girondin B2S qui fut retenu au cours de l'hiver dernier, pour l'esthétique de l'esquisse, mais aussi pour le parfait respect du cahier des charges. Puis, au cours du printemps, vint le tour de choisir l'entreprise de charpente : c'est le constructeur dordognot de cabanes dans les arbres « un Nid Perché » qui présentait les meilleures garanties pour ce travail dans un site difficile d'accès.

Parallèlement, les services du Conseil général avaient mis tout en œuvre pour que la convention d'occupation du domaine public soit signée à temps, ce qui fut fait le 8 avril.

Le 28 mai nous recevions l'autorisation de l'ONF pour utiliser la route forestière de l'Alexandre comme piste de décollage d'hélicoptère¹ et d'accrochage des ballots de bois (17 m3). Cette dernière solution étant préférable au transport terrestre qui aurait considérablement dégradé les pistes par l'utilisation de gros tracteurs et demandé plusieurs journées d'acheminement.

Le 10 juin un hélicoptère réalise 16 rotations en moins de deux heures pour livrer le bois neuf et enlever celui de l'ancienne plateforme.

Entièrement réalisée en bois non traité (chêne, robinier et douglas de Dordogne ou du Limousin) les charpentiers feront son assemblage en moins de 10 jours et le 20 juin elle est prête à accueillir le public. La course est gagnée et les animateurs vont pouvoir s'approprier un nouvel outil de travail.

Projet cofinancé par l'Agence de l'Eau, la Région Aquitaine, le Ministère de l'Environnement et la SEPAN-SO.

¹ L'Article 10 du Décret de création de la Réserve autorise les survols inférieurs à 300 m "à des fins nécessitées par la gestion de cette réserve".



Marais de Bruges

Stéphane Builles,
Garde Animateur RNN Bruges

Route meutrière !



Le 6 septembre 2013, une Loutre mâle s'est fait écraser par un véhicule avenue du Port du Roy à Blanquefort, au Nord de la RNN des marais de Bruges, au même endroit qu'un autre individu retrouvé mort en 1998.

La perte de cet animal emblématique et en voie de disparition vient s'ajouter à la liste déjà très longue des espèces victimes de la circulation aux environs de la Réserve.

Nous alertons depuis des années les élus locaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux sur l'urgence d'une étude afin de déterminer le type, le nombre et la localisation de "passages petite faune" nécessaires. En 2011, nous avons remis à M. Feltesse, président de la CUB et maire de Blanquefort et à M. Juppé, maire de Bordeaux un document présentant le bilan des espèces écrasées, autour de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges de 1997 à 2000, accompagné de préconisations.

Le document mentionne 367 mammifères et oiseaux mais le nombre d'individus concernés est beaucoup plus important car tous les cadavres ne sont pas retrouvés : certains sont trop petits (amphibiens, reptiles), d'autres dissimulés, sont dans la végétation du bas-côté ou les fossés. Certains mêmes peuvent être récupérés par des particuliers pour être naturalisés. Nos démarches n'ont reçu, à ce jour, aucun écho.

A l'heure actuelle, il n'existe aucun ouvrage de franchissement sur la Communauté Urbaine de Bordeaux. Des aménagements sont prévus dans le cadre du train-tram mais ils ne concernent pas la voirie. Ceux prévus dans le cadre des mesures compensatoires du grand stade de Bordeaux sont insuffisants.

La CUB connaît depuis plusieurs années une vague sans précédents de chantiers de construction, une pression urbaine qui ne s'accompagne pas, en contre partie, de mesures fortes visant à sauvegarder des espaces naturels et leurs connexions.

La Mazière

**Insolite :
un tadorne à tête grise à la Mazière !**



Peut être les lecteurs non avertis des subtilités du monde «ornitho» n'y verront-ils qu'un canard et donc par voie de conséquence, qu'une information d'importance très limitée, même en terme de patrimoine vivant. Sauf que le canard en question n'est pas un canard banal, mais bien une espèce qu'il n'est guère possible d'observer sous nos latitudes et pour cause ! Son aire de distribution naturelle englobe trois pays de la pointe méridionale du continent africain : la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud pour une population estimée à 50 000 individus. L'UICN le classe en catégorie LC (préoccupation mineure).

C'est un végétarien strict qui affectionne algues et hydrophytes constituant l'essentiel de sa nourriture. Rien d'étonnant donc à voir son habitat limité aux zones marécageuses de l'extrême sud de l'Afrique.

QUE FAISAIT-IL A LA MAZIERE ?

Arrivé en compagnie de deux tadorne de Belon (*tadorna tadorna*), ce tadorne à tête grise (*tadorna cana*) provient, selon toutes vraisemblances, soit d'un élevage -ou d'une animalerie- (le couple coûte entre 120 et 150 euros), soit d'un parc privé d'où il se serait échappé. Car l'oiseau, qui vole parfaitement et maintient une distance de fuite importante, paraît s'être parfaitement adapté à la vie sauvage. Reste à savoir s'il se révélera capable d'appréhender un danger bien présent dans notre Sud-Ouest, la chasse !

S'il réussit à éviter les pièges et à survivre à des mois de « plombite aiguë », peut-être pourra-t-il constituer un noyau de population férale (ce qui ne posera pas de problèmes particuliers au sein de la réserve naturelle) susceptible d'impacter les populations autochtones comme l'ont déjà fait l'Erismature rousse et l'Ibis sacré.

Alain Dal Molin
Responsable RNN de La Mazière



Photos L. Joubert, Chargé de mission faune

Banc d'Arguin

Un partenariat qui s'étoffe...

Monuments naturels incontournables pour les visiteurs du Bassin d'Arcachon et grande fierté pour les gens du cru, colosses de sable pourtant si éphémères, mus par des forces que l'Homme ne saurait dompter, la dune du Pilat et le banc d'Arguin sont liés à jamais par leur proximité, leur histoire et leur formation.

C'est tout naturellement que le Syndicat Mixte pour la Gestion de la Grande Dune du Pilat et la SEPAN-SO, gestionnaire de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin, ont décidé de travailler ensemble sur des projets communs de valorisation de leurs sites respectifs et plus généralement des espaces naturels protégés du Bassin.

La réalisation concertée de documents destinés à la sensibilisation du public et d'une balade nature sur les deux territoires ou l'organisation d'événements ponctuels comme l'exposition «D'un banc d'Arguin à l'autre» sont les formes concrètes qu'a pu prendre cette démarche partenariale au cours de ces dernières années.

Cet été, un palier fut de nouveau franchi lors du recrutement d'un stagiaire, étudiant en BTS GPN*, passionné par l'animation « nature ». Tout droit venu des Ardennes, Mathieu Brocard a eu pour mission de faire découvrir les deux sites aux visiteurs et si l'on en croit ses paroles : « il n'y a pas de meilleur endroit que la dune du Pilat pour parler du banc d'Arguin et inversement ».

Le succès des opérations réalisées encourage désormais les deux gestionnaires à poursuivre cette entente.

Dimitri Delorme
Garde animateur RNN du Banc d'Arguin

*Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature.



Mathieu Brocard, Garde animateur Grande Dune du Pilat

Builles Stéphane,
Garde animateur
Réserve Naturelle Nationale
des Marais de Bruges

Il n'est pas toujours facile de prendre la mesure des pressions qui s'exercent sur une espèce, en particulier dans des zones fortement anthropisées où elles sont très nombreuses. Les atteintes sur les individus sont souvent directes (destruction d'habitats, impact de la circulation...) et donc facilement identifiables, mais parfois plus insidieuses (impact de la pollution, prédation par des espèces invasives...).

La qualité du diagnostic est déterminante pour la conservation d'une population, surtout sur une espèce longévive comme la cistude (*Emys orbicularis*) sur laquelle les conséquences de ces atteintes ne peuvent être perçues qu'après de nombreuses années.

L'étude des cistudes présentes sur la Réserve pose également le problème juridique des limites d'un site protégé lorsqu'elles n'englobent pas la totalité du domaine vital d'une population.

C'est aussi tout l'intérêt de suivre cette espèce : la connaissance de son occupation de l'espace permet d'alerter les décideurs de l'imminence des mesures à prendre (protection foncière, aménagements, outils de sensibilisation...) afin d'éviter l'irréparable.

Le suivi de la cistude sur la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges

La Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges a été créée par un décret ministériel en 1983 afin de sauvegarder ce qui subsiste des Grands Marais de Bordeaux - Bruges détruits à plus de 90% par l'urbanisation.

Elle est située dans la vallée des jalles, une zone de plus de 5000 hectares, s'étendant des landes médocaines en amont St Médard-en-Jalles jusqu'à la Garonne, qui constitue un vaste corridor écologique dans le tissu périurbain du nord de l'agglomération bordelaise.

Des pressions anthropiques sur une population

L'hydrographie du site constitue un ensemble d'habitats favorables à la cistude avec : $\frac{3}{4}$ de prairies humides quadrillées par 25 km de fossés, une quinzaine d'hectares d'étangs principalement temporaires, plusieurs kilomètres de bras morts et 5 km de rivières localement nommées « jalles ».

Intérêt du suivi de la population

Il a débuté en 2004 et a permis, au moyen du marquage (180 individus) sur les écailles marginales et de radiopistage, d'évaluer la population reproductrice, de localiser les secteurs préférentiels (queues de certains étangs, fossés d'alimentation, etc.) et de répertorier les principaux sites de ponte et certains sites d'hivernage.

Destruction des habitats

En moins d'une soixantaine d'années, le Marais de Bruges - Bordeaux est passé de 3000 hectares à moins de 280 dont 265 en Réserve Naturelle. Actuellement, la plupart des derniers espaces non bâtis, certains espaces naturels et les « délaissés » des urbanistes (notamment des vieilles friches où la nature a repris ses droits), font l'objet de projets de construction.

Destruction de milieux naturels et dégradations de zones agricoles

La pression foncière s'accélère depuis ces dernières années, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) ayant pour objectif d'accueillir 200 000 habitants supplémentaires d'ici 2020. Certaines zones agricoles, nécessaires au maintien des activités de maraîchage ou d'élevage, sont dénaturées au profit d'activités lucratives parfois illégales et sans aucun intérêt écologique (prairies surpâturées par des chevaux en pension, morcellement de terres arables pour louer des parcelles de jardin, implantation de bâtiments et d'une plage privée en bord de jalle pour l'organisation d'événements...).

Les atteintes portent également sur des zones plus restreintes, mais d'une grande valeur écologique, comme les habitats annexes des cours d'eau (zones de débordement, les mares et les étangs...).

Ces sites, oubliés du législateur et souvent sans plus aucun intérêt pour leurs propriétaires, disparaissent d'autant plus rapidement qu'une pression est exercée par une part croissante de la population peu sensibilisée à l'environnement qui cristallise ses craintes : « *les enfants vont se noyer dans la mare* » ou c'est « *une nurserie à moustiques* ».

Destruction d'espèces sur les milieux anthropisés recolonisés

Des milieux anthropisés de longue date accueillent souvent des cortèges faunistiques et floristiques originaux et peuvent avoir un rôle essentiel dans le maintien d'espèces rares. Malheureusement, leur zonage dans le plan local d'urbanisme (PLU) laisse libre cours aux projets, sans aucun souci de la nature présente, même pour les parties devant être aménagées en espaces verts (on fait table rase !), conférer l'écoquartier du Ginko ou les abords du nouveau stade de Bordeaux.

Ainsi, une zone périphérique à la Réserve, à l'origine constituée de prairies humides et ayant accueilli (dans les années 60) la terre de décapage d'une ancienne gravière (des vasières très riches s'y étaient formées), a de nouveau été remblayée pour l'extension de la zone de fret.

Le radiopistage a permis de découvrir que la bordure nord constitue le site de ponte majeur des cistudes de la Réserve mais aussi que la construction d'un bâtiment, l'année précédente, en avait détruit une grande partie.

La CUB a réalisé un aménagement pour tenter de limiter les risques de divagations des tortues sur la zone de fret.

n de cistudes d'Europe

Un nouveau projet de construction est actuellement à l'étude, il risque de porter le coup de grâce à cette population.

Fragmentation des habitats

Les tortues, comme une grande partie de la faune, paient un lourd tribut à la circulation routière. Les routes qui ceinturent la Réserve ont toutes fait l'objet d'importants travaux durant ces dernières années (réfection, élargissement, création de piste cyclable...) mais aucune n'a été équipée d'ouvrages de franchissement pour la petite faune.

L'isolement et les difficultés de connexions avec les zones périphériques (aucune autre population de cistudes n'a été localisée en périphérie immédiate de la Réserve) augmentent la vulnérabilité de cette population à la merci d'une épizootie, d'une pollution majeure, d'un appauvrissement génétique.

Entretien et gestion des espaces agricoles, zones industrielles, voies, espaces verts...

Des millions d'années d'évolution n'ont pas pour autant préparé les tortues aux innombrables dangers que recèlent les paysages très anthropisés

- Les drains pour l'arrosage, sectionnés au ras du sol lors des tontes, constituent de redoutables pièges.
- Les bassins de rétention des eaux pluviales présentent un danger important.
- L'entretien des bas-côtés de route par les engins de fauche peut tuer ou mutiler des tortues.
- La terre fraîchement remaniée sur des chantiers ou dans des parcelles cultivées situées en bordure des zones humides va leurrer les cistudes à la recherche d'un sol meuble et peu végétalisé pour pondre.

Les pontes sont détruites ou les embryons n'arrivent pas à se développer du fait de l'ombrage occasionné par la hauteur des cultures.

Prélèvement d'individus et dérangements induits par la fréquentation des espaces

Un comportement à l'échelle d'une personne ne porte pas toujours préjudice mais, reproduit à maintes reprises, il peut avoir des effets désastreux sur la population de cette espèce. Des agents commissionnés veillaient au respect de la réglementation de la réserve et de la loi concernant la protection des espèces protégées et de leurs habitats à l'échelle du département, mais une ordonnance en vigueur depuis 2013 réduit leur compétence territoriale, ils ne peuvent désormais intervenir que sur le périmètre de leur Réserve.

Capture illégale de cistudes

Les tortues laissent rarement indifférent : certaines sont victimes de l'engouement qu'elles suscitent, et sont prélevées (beaucoup proviennent du Médoc) pour servir d'animal de compagnie, d'autres nous sont apportées par des personnes croyant bien faire en les mettant sur un site protégé.

Surfréquentation des espaces récréatifs

Des espaces naturels, en périphérie de la Réserve, difficiles d'accès et donc préservés de tout dérangement depuis plus de 50 ans font l'objet de manière récurrente de projets de cheminements et de gestion bien que les communes limitrophes offrent déjà une grande diversité de parcs et de jardins publics.

La préservation de zones de quiétude est indispensable au maintien de la faune.

La non-intervention dans une zone est une mesure de gestion particulièrement difficile à faire admettre aux abords des villes, fruits par excellence de l'activité humaine.



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leyssotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

PROTECTION

Mauvaise qualité de l'eau

La Réserve étant située en aval du bassin versant, elle reçoit des effluents de toutes sortes (industrielles, agricoles, domestiques...).

Les études toxicologiques sur la cistude sont rares mais c'est une espèce en fin de réseau trophique qui ne peut être insensible aux multiples molécules chimiques et métaux lourds présents dans ces milieux aquatiques.

Impact des espèces invasives

Les zones humides proches des agglomérations sont particulièrement sujettes à l'introduction d'espèces invasives qui entraînent un appauvrissement de la biodiversité : certaines espèces animales sont prédatrices des jeunes cistudes.

Les moyens de gestion pour limiter la prolifération de certaines espèces augmentent les risques de mortalité de cistudes (engins de capture non sélectifs pour l'écrevisse de Louisiane ou pour certains poissons, faucardage ou arrachage mécanique d'herbiers de jussie ou myriophylle du Brésil...).

Perspectives, actions menées et préconisées

La densification urbaine doit s'accompagner de mesures rapides pour préserver des espaces naturels et leurs connexions sans quoi nous allons assister à une érosion rapide de l'ensemble de la biodiversité. La nature ne connaît pas les cloisonnements administratifs, elle doit être au cœur des réflexions concernant les aménagements périurbains afin d'en limiter l'impact.

Des solutions sont parfois peu coûteuses mais leur mise en œuvre nécessite toutefois de trouver les bons interlocuteurs, d'agir en amont des projets et de mettre en place un suivi des réalisations :

- Conserver des zones périphériques à la Réserve Naturelle. Le degré de naturalité de ces zones périphériques est très variable – zones anciennes de remblais (site de ponton majeur pour la cistude), boisements et prairies humides – mais elles présentent un intérêt écologique fort. Le statut de « zone périphérique » renforcerait le maintien d'espèces comme la cistude et permettrait de mettre ces parcelles à l'abri des projets destructeurs.

- Maintenir les connexions entre les milieux. Ces connexions dans le tissu périurbain se font souvent grâce à des parcelles très étroites et donc particulièrement vulnérables. Il est essentiel de les identifier et de mettre en place une gestion douce pour maintenir la circulation des espèces.

- Favoriser la biodiversité dans des zones aménagées.

Les pourtours des bâtiments des zones de fret sont souvent délaissés, une gestion différenciée peu coûteuse et quelques aménagements simples permettraient d'augmenter le potentiel écologique de ces zones.

- Entretenir les sites de ponton existants et en favoriser de nouveaux : La population de cistudes de la Réserve utilise des sites de ponton périphériques plutôt atypiques (remblai, ballast de voie ferrée, emprise de ligne à haute tension...), ce qui montre l'adaptabilité de l'espèce mais surtout les carences en sites favorables.

L'avenir de cette population de tortues qui ne connaît pas les limites administratives de la Réserve est très incertain, il va dépendre de notre capacité à mobiliser suffisamment d'acteurs (pouvoirs publics, collectivités, particuliers ...) et de moyens pour solutionner des problématiques variées.

Le maintien d'une importante biodiversité dans les zones périurbaines est un enjeu de taille qui met à l'épreuve notre réelle détermination à vouloir cohabiter avec les espèces locales.

1/Cet étang allait être comblé lors de travaux de terrassement pour la construction d'un bâtiment tout proche alors même qu'il ne gênait pas et sans autorisation préalable !

2/Le radiopistage a permis de localiser un site de ponte majeur mais partiellement détruit par la construction d'un bâtiment !

3/Futur stade de Bordeaux impactant l'habitat du Vison d'Europe et de la Cistude

4/Tortue écrasée avenue des quatre ponts

5/Drain vertical

6/Marques laissées par un engin de coupe

7/Tortue attaquée par un chien

8/Tortue maintenue en captivité et présentant des malformations

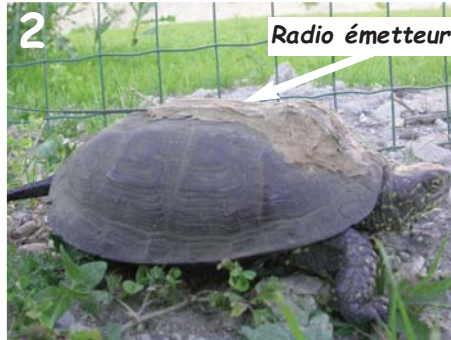
9/Jalle du Sable : Barrage « interceptant » des eaux pluviales de la rocade et d'une partie de l'aéroport de Mérignac

10/Jalle Noire traversant la zone de fret, au sud de la Réserve

11/Des zones sont maintenues ouvertes par des actions mécaniques ou par le pâturage.

12/Tortue pondant au bord de la voie ferrée

13/Friche autour d'un bâtiment augmentant le potentiel écologique de la zone



QUELQUES PLANTES DES MARAIS DE MONTFERRAND

Photos : Colette GOUANELLE, Bernard VELASQUEZ



Une vue partielle du Grand Marais



Petit marais avec renoncules en fleurs



Nivéole d'été



Carex glauque



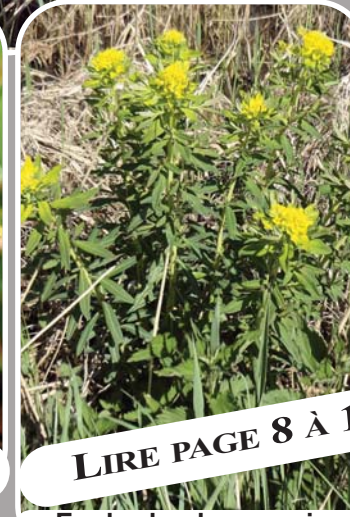
Baldellia fausse renoncule



Epiaire des marais



Renoncule à feuilles d'ophioglosse



Euphorbe des marais



Cardamine des marais



Eutrophisation accélérée des mares de tonnes



Renoncule aquatique



Pigamon à feuilles d'ancolie

LIRE PAGE 8 À 13